

**Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire**  
**Suisse romande : année scolaire 2016-2017**  
**Degré primaire (cycle 2) : 8<sup>e</sup> année**

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
<b>8<sup>e</sup></b>				
<b>Berne</b>	-	-	-	-
<b>Fribourg</b>	Français Mathématiques	Epreuves cantonales prévues au cours de la 8 <sup>e</sup> (mars) pour la pré-orientation des élèves au Secondaire I. Comme ces épreuves ont lieu en cours de 8 <sup>e</sup> , elles ne portent pas sur la totalité du programme; les objectifs fixés sont transmis aux enseignant-e-s en juin de l'année scolaire précédente. Ces épreuves sont réalisées par un-e responsable de branches, 2 ou 3 auteur-e-s et la responsable évaluation.	Ces épreuves sont destinées à environ 15% des élèves de 8 <sup>e</sup> (avis de pré-orientation discordants). Elles se déroulent sur 2 demi-jours. La durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour tous les élèves qui passent ces évaluations.  En 8 <sup>e</sup> , la procédure est fixe.	Les résultats sont transmis aux élèves, à leurs parents, aux enseignant-e-s et aux directeur-trice-s du Cycle d'orientation (degré secondaire I).
<b>Genève</b>	Français (donnant lieu à une note pour la communication et à une autre pour le fonctionnement de la langue) Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales certificatives, élaborées sur la base de tables de spécifications en lien avec le Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont rédigées par des groupes d'enseignant-e-s supervisé-e-s par des comités consultatifs, puis validées par le Service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Les épreuves de français et mathématiques sont composées de deux parties chacune; l'épreuve d'allemand n'en comprend qu'une.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensé-e-s, les élèves allophones arrivé-e-s dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignant-e-s: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
<b>Jura</b>	Français Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales d'orientation. QCM. Sur la base des objectifs du plan d'études.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. En septembre. En février. En mai.	L'information donnée aux parents et aux enseignant-e-s, dans chaque discipline concernée, porte sur le positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées »: niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

**Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire**  
**Suisse romande : année scolaire 2016-2017**  
**Degré primaire (cycle 2) : année 8**

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
<b>8<sup>e</sup></b>				
<b>Neuchâtel</b>	-	-	-	-
<b>Valais</b>	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i>  Allemand	<i>Français et mathématiques: épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.</i> Allemand: épreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	<i>Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.</i>  A la libre passation des enseignant-e-s en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant-e et les élèves.	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignant-e-s.</i>
<b>Vaud</b>	Français Mathématiques Allemand	<u>Français:</u> Compréhension de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. <u>Mathématiques:</u> Espace, nombres, opérations, grandeurs et mesures, modélisation. <u>Allemand:</u> Compréhension de l'oral; Compréhension de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Tous les élèves de fin de 8 <sup>e</sup> sont soumis-e-s à l'épreuve cantonale dans son entier. Les modalités de passation peuvent être adaptées, voire la passation peut être supprimée, pour les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de cycle. Trois épreuves de 90 minutes chacune, en français, allemand et mathématiques. Les élèves absent-e-s ou malades passent une épreuve de rattrapage.	Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score obtenu par l'élève à chaque partie de l'épreuve et note calculée sur la base du total de points. La note de chaque Epreuve cantonale de référence (ECR) vaut pour 30% de la moyenne annuelle de la discipline.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).